

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 07 décembre 2022






INSTALLATION DU MOBILIER DE TRI-SELECTIF DES DECHETS

La Collectivité et son service Environnement ont débuté l'exécution des marchés publics relatifs au tri-sélectif des déchets. La première étape consiste à installer de nouvelles corbeilles de tri dans les quartiers. La filière de tri sera déployée dans sa globalité sur le territoire, dès 2023.

Lundi 5 décembre, la Collectivité et son prestataire ont procédé à l'installation des nouvelles corbeilles de tri dans les quartiers, les écoles et les infrastructures sportives.

130 sites composés de 3 corbeilles – VERTE pour le verre – JAUNE pour le plastique et les emballages - ORANGE pour les autres déchets - seront installés ces prochains jours. Au total, 250 sites de ce type sont prévus dans le cadre de ce nouveau marché public.

Les premières corbeilles de tri ont été installées dans le centre-ville de Marigot. Il est prévu de finaliser l'installation dans les autres secteurs avant la fin de cette année.

-  Corbeille verte pour le verre
-  Corbeille jaune pour les plastiques et emballages
-  Corbeille orange pour les autres déchets

La collecte des contenus des corbeilles de tri sera assurée par un prestataire dédié au tri sélectif, sélectionné dans le cadre d'un marché public spécifique. Le prestataire est chargé de la réception, du tri, du conditionnement et de l'acheminement des déchets triés vers les filières de valorisation des recyclables. La Collectivité de Saint-Martin est conventionnée avec CITEO pour le recyclage des flux de verre, de plastique et d'emballages.

Le déploiement des corbeilles de tri est la première étape du dispositif. De nouvelles bornes d'apport volontaire (verre et plastique) seront déployées sur le territoire de Saint-Martin, à compter du premier trimestre 2023. Ce nouveau matériel contribuera pleinement au geste de tri.

Par cette action, la Collectivité de Saint-Martin et sa délégation Cadre de vie, présidée par la 2^e vice-présidente Bernadette DAVIS, s'inscrivent dans une démarche vertueuse et une gestion responsable et durable des déchets. La population est invitée à y prendre pleinement part en adoptant les bons gestes du tri-sélectif au quotidien.

- ⚠ Nous rappelons que les conteneurs-poubelles collectifs (gris et orange) sont réservés aux déchets ménagers, préalablement emballés dans des sacs-poubelles. La collecte des ordures ménagères a lieu tous les soirs à compter de 23h00. Vous pouvez déposer vos sacs poubelles à partir de 18h00.

Collecte des déchets ménagers et des encombrants : 7 jours / 7

Collecte des déchets verts : 6 jours / 7 (sauf le dimanche)

- ⚠ Les déchèteries de Galisbay et l'écosite de Grandes Cayes sont ouverts au public selon les horaires suivants :

Déchèterie de Galisbay : ouverte du lundi au samedi de 10h00 à 18h00.

Ecosite de Grande Cayes : ouvert du lundi au vendredi : 06h00-16h00 / samedi : 06h00-12h00.

Pour rappel : Les déchèteries du territoire sont ouvertes pour le dépôt d'encombrants et le dépôt de l'électroménager usagé – Elles sont gratuites pour les particuliers.

Pour toute demande au service Environnement : guichet-environnement@com-saint-martin.fr

« La Collectivité de Saint-Martin a décidé de s'engager à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Ces derniers mois, l'administration a lancé de nouveaux marchés publics destinés à améliorer le traitement et la valorisation des déchets recyclables. Nous recherchons constamment des solutions pour nous améliorer et aller vers un territoire toujours plus exemplaire en matière de propreté et de recyclage ».

Louis MUSSINGTON